

fre Ref :485224

Commune de 8 500 habitants

Cuisinier

Date de publication : 20/03/2019

Date limite de candidature : 01/05/2019

Date prévue du recrutement : 15/07/2019

Motif du CDD :

Type de recrutement : fonctionnaire ou contractuel de droit public

Salaire indicatif : selon grille de la FPT

Nombre de poste(s) : 1

Grades ou cadres d'emploi : ADJOINT TECHNIQUE
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

MISSIONS

Descriptif des missions du poste : Missions principales : Production et valorisation des préparations culinaires

- Assure la réception et le contrôle des marchandises.
- Participe à l'élaboration des repas.
- Assure le service des repas.
- Participe à l'élaboration des menus des « personnes âgées ».
- Encadre l'élaboration des menus des « scolaires ».
- Force de propositions de recettes.
- Participe à l'entretien des locaux

Missions ponctuelles ou spécifiques : Fonctionnement de la structure

- Assure le portage des repas lors des remplacements.
- Prise en charge de la caisse du self.
- Travail le samedi et dimanche.
- Participe aux aménagements des salles

Profil recherché : Procédure et autocontrôles mis en place dans le cadre méthode HACCP
Règles d'hygiène et de sécurité
Techniques culinaires
Connaissance solide en pâtisserie
Maîtrise de l'outil informatique (excel)
Gestes et postures – manutention du matériel
Rigueur
Rapidité d'exécution
Travail en équipe
Bon relationnel
Encadrement de l'équipe en cas d'absence du chef de cuisine

CONDITIONS DE TRAVAIL

Lieu d'affectation : CHAMPAGNOLE

Service d'affectation : Restaurant municipal

Temps de travail : Tps Complet : 35 heure(s) 0 minute(s)

Les horaires sont-ils fixes ? Oui

Rattachement hierarchique : Chef de service

Fonctions d'encadrement : plus de 9 agents

AVANTAGE(S) LIE(S) AU POSTE

Régime indemnitaire, CNAS

CANDIDATURES

Les candidatures sont à adresser à :

CHAMPAGNOLE
PLACE CHARLES DE GAULLE
BP 109
39300 CHAMPAGNOLE

Informations complémentaires : ou par mail : rh@champagnole.com renseignements au 03.84.53.01.53

INFORMATION

Travailleurs handicapés Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.
